



**COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

**PROCÈS-VERBAL**

**32<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2008 à 17h**

**Maison du Citoyen, salle des comités, 2<sup>e</sup> étage, 25, rue Laurier**

**PRÉSENCES :**

**Membres :**

M. Yvon Boucher, président, conseiller, district de la Rivière-Blanche (n<sup>o</sup> 15)  
M. André Laframboise, vice-président, conseiller, district de Lucerne (n<sup>o</sup> 2)  
M. Frank Thérien, conseiller, district d'Aylmer (n<sup>o</sup> 1)  
M<sup>me</sup> Linda Giraldeau, productrice agricole

**Secrétaire :**

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des commissions et comités

**Personne-ressource :**

M. Éric Boutet, dir. par intérim, Module de l'urbanisme et du développement durable

**Autres :**

MM. Éric Maltais et Daniel Laganière  
M<sup>me</sup> Charleen Nesbitt et M. Garry Overton.

**ABSENCES :**

**Membres :**

M. Dany Lachaine, producteur agricole  
M. Philippe Thompson, producteur agricole

---

**1. Constatation des présences et ouverture de la réunion**

Le président constate l'atteinte du quorum et ouvre l'assemblée à 17 h 45.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour ci-dessous est accepté.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Approbation de l'ordre du jour

**DISTRIBUTION :** Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENT**

\_\_\_\_\_  
**SECRÉTAIRE**

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2008
4. Signature du procès-verbal de la séance du 5 mai 2008
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 mai 2008
6. Date de la prochaine assemblée
7. Suivis des dossiers
8. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, le terrain connu comme étant les parties de lots 22 et 23, rang 7 et de lot 22-4, rang 7 canton de Hull et ce, dans le but de permettre la réalisation d'un projet récréo-touristique
9. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner et lotir une partie des propriétés sises aux 1991 et 1995, boulevard Maloney Est
10. Période de questions des citoyennes et citoyens
11. Varia :
12. Levée de la séance

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2008**

Le procès-verbal de la séance du 5 mai 2008 est accepté.

### **4. Signature du procès-verbal de la séance du 5 mai 2008**

Le procès-verbal de la séance du 5 mai 2008 est signé par le président.

### **5. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 mai 2008**

On dépose copie d'une lettre signée par M. Roland Vincent, agent aux permis d'affaires, secteur d'Aylmer adressée à M. Ron Nesbitt, producteur de fleurs au 147, chemin Eardley.

On mentionne que dans cette lettre, M. Vincent rappelle à M. Nesbitt la réglementation municipale relative à la vente de fleurs et lui propose trois options possibles pour vendre ses fleurs soit :

- Exploiter un commerce de vente de fleurs dans une zone commerciale;
- S'associer avec un commerce de vente de fleurs déjà en opération sur le territoire;
- Formuler une demande de changement de zonage.

### **6. Date de la prochaine assemblée**

On confirme que la prochaine séance du CCA est fixée au 6 octobre 2008.

### **7. Suivis des dossiers**

On dépose, pour information, copie du tableau du « Suivi des recommandations du CCA ».

On souligne que le conseil municipal a reporté sa décision relative à une demande d'installation d'antennes de télécommunications sans fils sur les chemins Baillie et Pink à une séance ultérieure.

**8. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, le terrain connu comme étant les parties de lots 22 et 23, rang 7 et de lot 22-4, rang 7 canton de Hull et ce, dans le but de permettre la réalisation d'un projet récréo-touristique – district électoral de Deschênes**

On explique qu'à la suite de la dernière séance du CCA et des commentaires formulés par les membres du CCA sur le projet récréo-touristique des modifications ont été apportées afin de diminuer les impacts de ce projet sur l'entreprise agricole adjacente. De plus, on souligne que les promoteurs du projet ont rencontré les propriétaires de l'entreprise agricole voisine.

Arrivée de MM. Éric Maltais et Daniel Laganière.

M. Éric Maltais rappelle brièvement l'idée d'origine du projet récréo-touristique et le désir des promoteurs d'offrir des nouveaux services que l'on retrouve uniquement en Ontario.

M. Maltais, mentionne que plusieurs démarches et études ont été effectuées jusqu'à maintenant, notamment, réalisation d'études environnementales, nombreuses communications et rencontres avec les urbanistes de la Ville, réalisation d'une étude des sols de Fondex, rencontre avec les propriétaires voisins.

MM. Maltais et Laganière donnent ensuite plusieurs informations, entre autres, sur la superficie du bâtiment d'accueil, les conclusions de l'étude de sol de Fondex (sol peu propice pour la construction d'un bâtiment le long du chemin de la Montagne), sur l'aménagement de jardins écologiques et communautaires, sur les activités du centre récréo-touristique (capacité d'accueil, ateliers, observation de la nature, rallyes écologiques, activités éducatives, hébertisme).

Départ de MM. Éric Maltais et Daniel Laganière.

La formulation de la recommandation relative au projet récréo-touristique est reportée après l'article 10.

**10. Période de questions des citoyennes et citoyens**

Arrivée de M<sup>me</sup> Charleen Nesbitt et M. Garry Overton.

M. Garry Overton accompagné de M<sup>me</sup> Charleen Nesbitt, propriétaire voisin du projet récréo-touristique estime que ce projet est intéressant. M. Overton, souligne que le bâtiment d'accueil devrait être construit au nord plutôt qu'au sud du site et qu'une clôture sécuritaire entre les deux propriétés devrait aussi être exigée aux promoteurs.

Départ de M<sup>me</sup> Charleen Nesbitt et M. Garry Overton.

On revient à l'article 8.

**8. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, le terrain connu comme étant les parties de lots 22 et 23, rang 7 et de lot 22-4, rang 7 canton de Hull et ce, dans le but de permettre la réalisation d'un projet récréo-touristique – district électoral de Deschênes**

**R-CCA-2008-09-08 / 03**

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin de permettre l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, le terrain connu comme étant les parties de lots 22 et 23, rang 7 et le lot 22-4, rang 7, canton de Hull, et ce, dans le but de permettre la réalisation d'un projet récréo-touristique, sous conditions :

- Qu'une nouvelle zone d'affectation «A» soit créée au sud du lac, zone dans laquelle l'usage récréatif recherché sera permis et où aucun immeuble protégé ne pourra être construit;
- D'agrandir la zone A-21-013 à même la zone R-21-012 afin d'inclure la totalité de la propriété agricole en place dans la zone d'affectation «A».

**ADOPTÉE**

- 9. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner et lotir une partie des propriétés sises aux 1991 et 1995, boulevard Maloney Est**

**R-CCA-2008-09-08 / 04**

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner et lotir une partie des propriétés sises aux 1991 et 1995, boulevard Maloney Est.

**ADOPTÉE**

L'article 10 a été traité un peu plus tôt.

**11. Varia :**

Aucun sujet.

**12. Levée de la séance**

La séance est levée à 19 h 30.